PRÉFÈTE
DE LA LOZÈRE
Liberté
Égalité
Fraternité

**Direction départementale
des territoires**

Service biodiversité eau forêt

Motivation de la décision

Objet : *Projet d'arrêté préfectoral relatif aux nombres minimal et maximal d'animaux soumis à un plan de chasse à prélever pour la saison cynégétique 2021-2022*

En application des dispositions du code de l'environnement dans son livre IV, titre II, relatif à la chasse, notamment son article L425-8, le projet d'arrêté préfectoral a pour objet de déterminer le nombre minimum et le nombre maximal d'animaux à prélever annuellement dans l'ensemble du département (hors cœur du parc national des Cévennes).

Le projet d'arrêté préfectoral relatif aux nombres minimal et maximal d'animaux soumis à un plan de chasse à prélever pour la saison cynégétique 2021-2022 a reçu un avis favorable de la commission départementale de la chasse et de la faune sauvage.

Aucune observation n'a été recueillie sur le site des services de l'État en Lozère durant la phase de consultation.

Décision

Le projet d'arrêté préfectoral relatif aux nombres minimal et maximal d'animaux soumis à un plan de chasse à prélever pour la saison cynégétique 2021-2022 est publié en l'état.

Adresse postale :DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DE LA LOZÈRE - BP 132 - 4 avenue de la gare 48005 Mende cedex
Tél: 04 66 49 41 00 – fax: 04 66 49 41 66 - courriel: ddt48@lozere.gouv.fr
Horaires d'ouverture: 9h00-11h30 / 14h00-16h00